

# RFC 5230 : Sieve Email Filtering: Vacation Extension

Stéphane Bortzmeyer  
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 20 février 2008

Date de publication du RFC : Janvier 2008

<https://www.bortzmeyer.org/5230.html>

---

Le langage de filtrage du courrier électronique Sieve repose sur un socle minimum, que doivent comprendre toutes les implémentations de Sieve, et un certain nombre d'**extensions**, couvrant des besoins supplémentaires. Ce RFC déclare l'extension `vacation`, qui permet de mettre en place un répondeur automatique.

La section 4 du RFC détaille l'extension et son mode d'emploi. Comme toute extension Sieve, elle doit être introduite par un `require`. Elle prend comme paramètre une chaîne de caractères qui sera envoyée à l'expéditeur et diverses options comme `:addresses` qui indique les adresses de destinataire que le script Sieve considérera comme locales (car un répondeur automatique ne doit pas répondre à n'importe quel message, seulement ceux où son maître est listé dans les champs comme `To:`, cf. section 4.5). Voici un exemple :

```
require "vacation";
vacation :addresses ["stephane@bortzmeyer.org",
                    "bortzmeyer@gmail.com"]
        "Je suis parti, je lirai avec plaisir votre message plus tard.";
```

Comme l'avertit le RFC 3834<sup>1</sup>, un répondeur automatique est un programme dangereux, et tout le monde a déjà reçu des réponses stupides, par exemple alors qu'on avait écrit à une liste de diffusion, pas directement au destinataire. Ou bien des réponses multiples alors qu'on avait déjà été prévenu. D'où la section 4.2 qui précise qu'une mise en œuvre de `vacation` doit se souvenir de qui a déjà été prévenu, pendant au moins sept jours (valeur modifiable par l'option `:days`). Cette section est très détaillée car la règle exacte est plus complexe, elle doit prendre en compte le résultat des autres tests Sieve.

La section 5 décrit le message de réponse lui-même, les en-têtes qu'il doit avoir (comme `In-Reply-To`, section 5.8).

Ces messages de réponse étant destinés à des humains, la question de leur internationalisation est cruciale. L'expéditeur qui écrit en zazaki à un zazakophone serait surpris de recevoir un message en anglais! C'est l'objet de la section 7 qui précise comment utiliser les en-têtes du RFC 3282 comme `Content-Language` :

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc3834.txt>

```
if header :contains ["accept-language", "content-language"]
    "fr"
{
    vacation "Je ne suis pas là.";
} else {
    vacation "I am away.";
}
```